

# PAGE FÉDÉRALE

Novembre 2007

## Je radote... mais...

L'âge avançant, mais, il faut l'espérer, parallèlement l'expérience et la sagesse, certains pourraient penser que je radote, en exposant inlassablement mes vues relatives à la présence sur nos ULM d'un parachute pyrotechnique de secours. La question fait souvent débat...un débat généralement très passionné !

La philosophie française de l'ULM est unique au monde, basée essentiellement sur la responsabilisation du pilote et du propriétaire, à tous les niveaux et à toutes les étapes. Conserver intactes cette philosophie, et la réglementation adaptée qu'elle a fait naître, est notre principal combat aujourd'hui. Cela nous impose d'être persuasifs en opposition à l'obligation réglementaire ; et tout autant de faire, chacun d'entre nous, preuve dans nos analyses de la plus parfaite objectivité. Ceci pour que nos décisions aillent toujours et naturellement dans le sens d'une sécurité sans cesse améliorée par nous-mêmes, qui devons acquérir et nous forger une véritable « culture de la sécurité ». C'est d'ailleurs tout le sens de mon éditorial du dernier numéro d'ULM INFO, relatif au rapport de Messieurs Soucheleau et Finot : en partenariat avec la DGAC, devenir les véritables acteurs de notre sécurité ; et ainsi ne plus nous laisser imposer, par ceux qui nous veulent toujours, bien entendu, beaucoup de bien, des solutions, des équipements et des règlements trop souvent totalement inadaptés.

Une première réunion entre le CNFAS et la DGAC vient de se dérouler sur ce thème... Si tous les participants veulent être sincères et créatifs nous aboutirons... dans le cas contraire, il est à craindre que les ennemis de l'aviation légère utiliseront l'argument d'un mauvais taux d'accidentologie, pour mieux et plus rapidement, nous éliminer du ciel.

Dans ce cadre, l'emport du parachute, qui n'est pas réglementairement obligatoire, est un bon exemple et un élément de cette « culture de la sécurité », précédemment évoquée et que nous devons acquérir par nous-mêmes. Certes le parachute n'a aucune influence sur les causes des accidents et le nombre de ceux-ci ; mais il en a de toute évidence sur leurs conséquences et leur taux de gravité, notamment sur celui des décès. Et ce dernier est systématiquement pris en compte par les pouvoirs publics pour juger du risque « acceptable » par la société.

Chaque décès épargné, c'est un drame humain évité, une pratique mieux acceptée et donc pérenne, des coûts en assurance plus supportables, etc....

Or, sur les deux dernières années seulement, quatre ouvertures de parachute (dont trois en 2007) ont épargné cinq vies. Par rapport au nombre de nos décès chaque année (une quinzaine), le taux de vies sauvées est énorme !

C'est ainsi que notre Fédération, en partenariat avec la DGAC ( pour 120.000 € sur 4 ans) et le Ministère des Sports (pour 60.000 € sur le même laps de temps) engage une action majeure en faveur de l'équipement en parachute des appareils des écoles ULM ( écoles **labellisées** dans un premier temps) ; parallèlement, notre assureur s'est laissé convaincre (enfin !) de consentir à partir de 2008 des réductions sur les primes RC aux propriétaires d'ULM équipés de parachute (associations, structures à but lucratif et particuliers).

Dans le milieu du vol libre, une fois passé le temps des polémiques, et sans obligation réglementaire, le parachute de secours s'est majoritairement imposé par le seul bon sens. Il n'y a aucune raison que le milieu ULM ne fasse pas le même chemin salvateur. Des prix un peu moins dissuasifs donneraient certes une impulsion décisive au mouvement... et aussi parfois le choix du pilote d'acquérir un parachute en lieu et place d'un superbe tableau de bord... Vous avez dit « **culture de sécurité** » ?

Mais... je radote...

Bons Vols

Dominique Méreuze  
Président de la FFPLUM